



Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – semaines 36 et 37 (1^{er} au 17 septembre 2006)

Les Nious

Jean-Claude Juncker est reconduit à la présidence de l'Eurogroupe

Le « Bâtiment Jacques Delors »

Naissance d' EUX.TV

La session plénière de rentrée du Parlement européen

Analyse comparative de l'efficacité et de la justice des systèmes d'éducation européens

Fin de la consultation sur le livre vert relatif à l'initiative européenne en matière de transparence

Ajournement dans les nouveaux pays de la mise en oeuvre de Schengen

Les politiques européennes

AGRICULTURE

Répartition des crédits de développement rural pour la période 2007-2013

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES

Programme « Progress »

ENERGIE

Initiatives européennes sur le front de l'énergie

INNOVATION

Dix actions prioritaires pour créer une culture de l'innovation

INSTITUTIONS

Bruxelles va informer directement les parlements nationaux de ses initiatives

POLITIQUE REGIONALE

La Commission valide pour sept Etats membres les cartes des aides d'Etats à finalité régionale pour 2007-2013

Une difficile évaluation de l'impact des Fonds structurels

TRANSPORT

Concentrer les Fonds disponibles sur les sections transfrontalières des projets prioritaires

DOSSIER

Protection civile et urgence

- Deux outils
- 175 millions d'€
- Se préparer et agir
- Programmes annuels

ANNONCES

Conférences

Recherches de partenaires

Appels à propositions

Jean-Claude Juncker est reconduit à la présidence de l'Eurogroupe

Le 8 septembre à Helsinki, lors de la réunion des ministres de la zone euro, Jean-Claude Juncker a été reconduit pour deux ans dans ses fonctions à la tête de l'Eurogroupe (son premier mandat expire le 31 décembre 2006). Un nouveau gage de stabilité pour cette instance informelle. Le Premier ministre luxembourgeois avait conditionné sa réélection à une amélioration du dialogue avec la Banque centrale européenne (BCE), et les Etats membres. Mais son Président, Jean-Claude. Trichet ; a tenu à rappeler que l'indépendance de la BCE ne saurait être remise en cause et que le dialogue institutionnel existait déjà, même si, a-t-il reconnu, il pouvait être amélioré.

Le « Bâtiment Jacques Delors »

Le siège du Comité économique et social européen (CESE) et celui du Comité des Régions (CDR) a été baptisé, le 18 septembre, « Bâtiment Jacques Delors », lors d'une cérémonie en présence de l'ancien Président de la Commission Jacques Delors et des Présidents des deux Comités, Anne-Marie Sigmund et Michel Delebarre. Ancien parlementaire européen (il a présidé la Commission économique et monétaire du PE), puis ministre de l'Economie et des Finances de François Mitterrand, Jacques Delors, par son engagement constant en faveur de la construction européenne, notamment à la tête de la Commission qu'il a présidée pendant 10 ans (1985-1995), est un militant exemplaire de l'Europe, affirme un communiqué conjoint, qui rappelle: sous son impulsion, plusieurs grands projets européens ont vu le jour tels que le marché intérieur, les paquets Delors 1 et 2, la relance du dialogue social européen, l'Acte unique. Jacques Delors est le président fondateur de l'Association Notre Europe et préside actuellement le Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale (CERC en France).

Naissance d' EUX.TV

Raymond Frenken, ancien correspondant à Bruxelles de CNBC Europe, a lancé le 13 septembre EUX.TV : une chaîne de télévision sur le Web "destinée à la fois aux professionnels de l'UE et au grand public". Le service, qui sera disponible en numérique sur les réseaux de télévision câblés, se présente comme complémentaire au service audiovisuel de la Commission, EBS, qui alimente gratuitement les médias du monde entier, et au projet « webTV » du Parlement.

La session plénière de rentrée du Parlement européen.

Ont notamment été discutés en plénière à Strasbourg du 4 au 7 Septembre 2006 [les dossiers suivants](#) :

- **Daphné III contre les violences faites aux enfants, aux jeunes et aux femmes**
Le PE a adopté, en première lecture, un rapport (de Lissy Gröner (PSE, DE)) appelant à renforcer le programme Daphné chargé de combattre et prévenir les violences à l'encontre des enfants, jeunes et femmes.
- **Stratégie de l'Union Européenne en matière de santé mentale**
Le Parlement européen a adopté le 6 septembre à une très large majorité le rapport d'initiative rédigé par John Bowis (PPE-DE, UK) en faveur d'une stratégie de l'Union européenne sur la santé mentale. Dans l'UE, on estime à 18,4 millions le nombre de personnes âgées de 18 à 65 ans qui souffrent d'une grave dépression au cours d'une période donnée. Mettant en évidence les carences du système de santé mentale, le rapport préconise une approche pluridisciplinaire et participative pour y remédier.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

- Lutte contre les médicaments contrefaits

Le 7 septembre le Parlement Européen a adopté une résolution sur les médicaments contrefaits présents essentiellement dans les pays en voie de développement et utilisés pour le traitement d'affections mortelles comme le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA.

- Taxes sur les voitures particulières

Résolution législative du Parlement européen sur la proposition de directive du Conseil concernant les taxes sur les voitures particulières, qui préconise la mise en place de différenciations fiscales basées sur le degré de pollution.

Analyse comparative de l'efficacité et de la justice des systèmes d'éducation européens

La Commission européenne a présenté vendredi 8 septembre une étude comparative des systèmes éducatifs européens, et a lancé un appel aux Etats membres afin qu'ils s'inspirent des meilleures pratiques. La communication présentée par le commissaire en charge de l'Education et la Culture, Jan Figel, à partir d'une étude de la situation dans 32 pays européens, distingue trois priorités :

- La première concerne l'âge d'insertion des enfants dans le système scolaire (entrée à l'école avant le primaire, dans le cadre d'un enseignement « préscolaire ») ;
- Deuxième préoccupation : ne pas orienter trop tôt les élèves dans des filières différenciées ;
- Troisième champ de réflexion : le financement du supérieur.

Fin de la consultation sur le livre vert relatif à l'initiative européenne en matière de transparence

La consultation publique de la Commission sur le Livre vert relatif à l'initiative européenne en matière de transparence s'est terminée le 31 Août 2006. Les questions en débat sur la partie A (sur les pratiques de lobbying) de cette initiative du vice-président de la Commission Siim Kallas, portaient sur la mise en place d'un système facultatif (ou obligatoire) d'enregistrement, d'un code de déontologie commun, ainsi que d'un système de suivi et de sanctions. La consultation visait également à éclaircir la transparence et la visibilité des bénéficiaires de Fonds européens.

Ajournement dans les nouveaux pays de la mise en oeuvre de Schengen

Alors que la mise en œuvre des accords de Schengen par les nouveaux pays membres de l'UE [entrés en mai 2004] devait se faire en octobre 2007, la date de suppression des contrôles aux frontières intérieures a été repoussée au moins jusqu'en 2009. Franco Frattini, Commissaire européen à la justice et aux affaires intérieures a expliqué lundi 11 septembre que des problèmes d'ordre technique et opérationnel étaient à l'origine de cet ajournement.

AGRICULTURE

Répartition des crédits de développement rural pour la période 2007-2013

La Commission européenne a fixé, le 12 septembre, la répartition entre les Vingt-cinq des crédits qui seront octroyés pour le développement rural sur la période 2007-2013, soit une enveloppe globale de 77,662 milliards d'€, y compris les fonds supplémentaires engrangés grâce au mécanisme de modulation obligatoire (réduction de 5 %) des aides directes de la Politique agricole commune. Sur ce total, 28,544 milliards d'€ au minimum seront consacrés aux régions en retard de développement relevant de l'objectif dit de la convergence. La principale bénéficiaire de ces crédits est la Pologne avec 13,230 milliards d'€ de crédits. Viennent ensuite l'Italie avec 8,292 milliards d'€ (régions de la convergence: 3,341 milliards), l'Allemagne 8,112 milliards (3,174), l'Espagne 7,213 milliards (3,178) et la France 6,441.

S'appuyant sur le cadre budgétaire 2007-2015 convenu lors du Sommet européen de décembre 2005, la Commission a utilisé les critères suivants pour répartir les fonds alloués au développement rural :

- les montants réservés aux régions relevant de l'objectif de la convergence
- la part historique de chaque Etat membre dans l'enveloppe du Fonds agricole européen (Feoga - garantie), pour le développement rural et pour le programme Leader+ (soutien d'initiatives locales).
- les besoins particuliers de certains pays, le Sommet européen ayant attribué à huit d'entre eux des montants spécifiques.

Des fonds supplémentaires, disponibles pour la Roumanie et la Bulgarie, seront attribués lorsque ces derniers auront rejoint l'UE. Les quatre axes de la politique de développement rural vont être centrés sur l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et viticoles (10% minimum de la contribution UE), de la qualité de vie et d'une économie diversifiée dans les zones rurales (10% minimum de la contribution UE), de l'environnement et des espaces naturels (25 % de la contribution UE). Enfin, chaque programme devra contenir une composante leader, associant les groupes d'action locale (5% de la contribution UE).

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES

Programme « Progress »

La commission emploi et affaires sociales du Parlement européen a adopté, le 13 septembre, en deuxième lecture, le rapport de Karin Jöns (PSE, Allemagne) approuvant la position commune du Conseil concernant le Programme pour l'Emploi et la Solidarité Sociale (Progress). Ce Programme vise à accroître la connaissance et la compréhension de la situation en matière d'emploi et de lutte contre l'exclusion dans les Etats membres, afin de permettre à la Commission d'exercer son droit d'initiative. Il entend favoriser :

- le développement d'instruments statistiques, de méthodes et d'indicateurs « communs »
- des études d'impact de la mise en œuvre uniforme dans les Etats membres des lois européennes et des objectifs politiques.
- la promotion de réseaux, de pratiques d'apprentissage mutuel et la diffusion des bonnes pratiques au niveau européen ;
- la connaissance par les acteurs sociaux et le grand public des politiques européennes dans ces domaines, en développant la capacité des réseaux.

Le programme disposera d'un budget de 743,25 millions d'€ (prix courants) pour la période 2007-2013, comme l'accord sur les perspectives financières le prévoyait. Ce programme unique intègre la série de programmes qui l'ont précédé : programmes anti-discrimination, égalité des sexes, exclusion sociale, et d'autres activités dans le domaine des conditions de travail, soutien aux organisations promotrices d'égalité hommes femmes.

ENERGIE

Initiatives européennes sur le front de l'énergie

Lors d'une Conférence sur l'audit énergétique, organisée à l'initiative de la Présidence finlandaise, les 11-13 septembre à Lahti, le ministre finlandais du Commerce et de l'Industrie, Mauri Pekkarinen (Président du Conseil Energie) a insisté sur la nécessité de développer un audit énergétique pour les bâtiments, les sites industriels et les sites de production d'énergie en vue d'évaluer les améliorations en matière d'efficacité énergétique. M. Pekkarinen a invité les gouvernements à développer leurs propres programmes d'audit et a insisté sur l'importance d'une coopération entre pays développés et pays en développement en matière d'audit énergétique.

Le Commissaire à l'Energie, Andris Piebalgs, a rappelé les objectifs « ambitieux » de l'utilisation des énergies renouvelables dans l'UE : en 2010, la part des énergies renouvelables devra représenter 12% de la consommation totale d'énergie dans l'Union, 21% de la production d'électricité et 5,75% des carburants. Une feuille de route sur les énergies renouvelables devrait être élaborée. Travaillant à une réglementation du marché de l'énergie, afin de davantage y stimuler la concurrence, le Président de la Commission, José Manuel Barroso, a pour sa part annoncé qu'un "paquet de mesures sur l'énergie" devrait être présenté d'ici le début 2007. Les rapports des DG TREN (Energie et Transport) et Concurrence ont soulevé la question de la libéralisation des marchés et insisté sur un nécessaire élargissement du cadre communautaire.

INNOVATION

Dix actions prioritaires pour créer une culture de l'innovation

Dans le cadre de la stratégie renouvelée de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, la Commission a adoptée mercredi 13 septembre une communication intitulée « Mettre le savoir en pratique – une stratégie d'innovation élargie pour l'UE », laquelle établit une stratégie en 10 actions destinée à promouvoir l'innovation. Le Commissaire européen à l'industrie Günter Verheugen a souligné le besoin de changements structurels ainsi que la nécessité, pour l'Europe, de créer une véritable culture de l'innovation. Les dix actions prioritaires sont :

- 1) La mise en place de systèmes d'enseignement favorisant l'innovation ;
- 2) La mise en place d'un Institut européen de technologie (IET) pour soutenir la capacité et les performances de l'Europe en matière d'innovation. La Commission devrait soumettre une proposition en octobre pour que l'IET puisse ouvrir ses portes en 2009 ;
- 3) La mise en place d'un marché du travail unique et compétitif pour les chercheurs qui présente des perspectives de carrière attrayantes ;
- 4) Le renforcement des liens entre la recherche et l'industrie afin de promouvoir le transfert des connaissances entre les universités, les autres organisations de recherche publique et l'industrie. La Commission présentera avant la fin de l'année une communication incluant des lignes directrices et des actions volontaires des Etats membres ;
- 5) La promotion de l'innovation régionale dans le cadre des nouveaux programmes de politique de cohésion. « Tous les Etats membres doivent s'efforcer d'affecter une proportion ambitieuse des 308 milliards d'euros disponibles à des investissements dans la connaissance et l'innovation », souligne le document de la Commission ;
- 6) Une réforme de la réglementation des aides d'État en matière de R&D et d'innovation et de nouvelles orientations pour les incitations fiscales en faveur de la R&D. D'ici la fin de l'année, la Commission proposera un nouveau cadre pour les aides publiques à la R&D et présentera une communication comportant des instructions détaillées pour la conception et l'évaluation de mesures d'incitation fiscale à la R&D ;

- 7) le renforcement de la protection des droits de la propriété intellectuelle (DPI). La Commission présentera une stratégie avant la fin de l'année ;
- 8) La mise en place d'un cadre juridique propice à la mise au point de produits, services et modèles d'entreprises numériques. « Il s'agit de développer des normes plus rapidement pour les produits de haute technologie et de renforcer la foi des citoyens dans les nouveaux produits », a expliqué M. Verheugen. La Commission soumettra d'ici la fin de l'année une initiative sur les « prélèvements au titre des droits d'auteur » ;
- 9) La mise au point d'une stratégie pour faciliter l'émergence de « marchés porteurs » favorables à l'innovation. La Commission testera cette stratégie en 2007 ;
- 10) L'incitation à l'innovation par le biais des marchés publics. La Commission publiera et diffusera d'ici la fin de l'année un manuel sur la manière dont les marchés publics, après et avant commercialisation, peuvent stimuler l'innovation pour aider les Etats membres à bénéficier des opportunités offertes par les nouvelles directives en matière de marchés publics.

M. Verheugen a par ailleurs salué « l'engagement très clair » des Etats membres qui se rapprochent progressivement de l'objectif fixé à 3% du PIB de dépenses en R&D.

INSTITUTIONS

Bruxelles va informer directement les parlements nationaux de ses initiatives

Conformément à ses engagements du 10 mai 2006, approuvés par le Conseil européen de juin, la Commission va transmettre directement aux parlements nationaux ses nouvelles propositions et documents de consultation. Pour autant, ces nouvelles dispositions ne signifient nullement que la Commission aura obligation de suivre les opinions émanant des députés nationaux. "La procédure ne change en aucune manière les règles juridiques édictées par les traités" a tenu à préciser la Commission. Cette décision marque, de la part de l'institution, une volonté de se rapprocher des citoyens européens.

POLITIQUE REGIONALE

La Commission valide pour sept Etats membres les cartes des aides d'Etat à finalité régionale pour 2007-2013

La Commission a approuvé les cartes des aides à finalité régionale pour 2007 à 2013 de la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, l'Estonie, la Pologne, la Slovaquie et la Slovaquie. Ces nouvelles cartes d'aides, qui vont selon la Commissaire à la concurrence Neelie Kroes dans le sens d'une réduction et d'un ciblage plus précis, prendront le relais des cartes actuelles qui arriveront à échéance au 31 décembre 2006.

Les lignes directrices relatives aux aides régionales, révisées en décembre 2005, prévoient notamment d'octroyer des aides d'Etat à finalité régionale pour les régions dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire (article 87§3a), ce qui est le cas de la majorité des régions approuvées dans ces cartes. Conformément aux principes présentés dans ces nouvelles lignes directrices, l'intégralité du territoire des six des Etats membres concernés pourra continuer à bénéficier des aides régionales à l'investissement, même si le plafond d'intensité en sera généralement réduit.

Une difficile évaluation de l'impact des Fonds structurels

Une étude indépendante sur les Fonds structurels de l'UE, réalisée auprès des quinze « anciens » Etats membres, montre qu'en raison du manque d'outils d'analyse il est difficile d'évaluer l'impact général de ces instruments financiers. Cette étude, réalisée à l'initiative de la commission budgétaire (Cobu), s'inscrit dans la perspective d'une révision globale du budget en 2008/2009, ainsi que d'une réévaluation des actions à mener afin d'améliorer le fonctionnement général des futures générations de fonds structurels. L'un des premiers constats tirés est qu'il n'existe aucune méthodologie commune permettant de faire la synthèse globale de l'impact des fonds structurels sur le territoire. Jaime del Castillo, directeur de l'Institut pour l'information et le développement local (*Informacion y Desarrollo SL, INFYDE*) évoque le possible lien, pour les régions classées « objectifs 1 », entre une croissance plus élevée de ces régions et la concentration des fonds à leur égard. En revanche, pour les régions où l'intervention financière se limite à des actions ponctuelles, toute évaluation d'impact est hasardeuse.

Le rapport préconise donc, outre l'amélioration des Fonds structurels par une augmentation des ressources destinées aux politiques de cohésion, la définition de stratégies supranationales ou la valorisation des actions innovantes. Une système complet d'évaluation est encouragé par le rapport : un indice regroupant différentes variables telles que la natalité, l'espérance de vie, l'environnement, le degré de scolarisation, permettrait d'établir une approche qualitative.

TRANSPORT

Concentrer les fonds disponibles sur les sections transfrontalières des projets prioritaires.

Dans une communication adoptée le 13 septembre, le Commissaire chargé des transports, Jacques Barrot, a présenté à la presse les principales recommandations des 6 coordonnateurs en charge de la mise en œuvre de certains projets prioritaires des réseaux transeuropéens de transports (RTE-T).

Suivant ces recommandations, la Commission affirme 4 grands principes pour le futur des RTE-T :

- concentrer les fonds disponibles en priorité sur les sections transfrontalières et sur certains goulets d'étranglement majeurs, sur des projets qui représentent une forte valeur ajoutée pour la Communauté ;
- prendre en compte, dès la phase de conception des projets, les aspects liés à l'interopérabilité ;
- appliquer un taux de soutien communautaire incitatif pour permettre le démarrage des travaux sur les sections transfrontalières et les goulets d'étranglement ;
- répartir les ressources communautaires disponibles de façon optimale et selon un principe d'équité.

A ces quatre principes s'ajoute une incitation à renforcer la coordination entre les Etats membres concernés, par exemple par la mise en place de structures de planification ou de gestion communes. Le travail des coordonnateurs se poursuivra et se concentrera notamment sur la planification et le montage financier des projets, permettant ainsi à la Commission de préparer la programmation financière globale pour la période 2007-2013.

M. Barrot a rappelé que, face aux restrictions budgétaires (le budget RTE-T sera de 8 milliards d'€ pour 2007-2013, contre les 20 milliards envisagés par la Commission), il ne voulait pas « saupoudrer » les fonds communautaires disponibles mais plutôt les concentrer « sur les sections clés transfrontalières ». Peter Balazs, coordonnateur en charge du projet prioritaire n° 17 « Axe ferroviaire Paris-Strasbourg, Stuttgart-Vienne-Bratislava » a, pour sa part, recommandé dans ses conclusions de continuer la coordination bilatérale et multilatérale, de prévoir dans la programmation pluriannuelle des subventions communautaires pour les 3 sections transfrontalières (Strasbourg - Kehl - Appenweier ; München - Mühldorf - Freilassing - Salzburg et, Wien - Bratislava) et les 3 goulets d'étranglements (Baudrecourt - Strasbourg ; Stuttgart - Ulm et ; St.Pölten - Wien) mis en valeur dans le rapport.

Protection civile et urgence

Le futur instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures 2007-2013 va remplacer le programme actuel d'action communautaire en faveur de la protection civile, qui arrive à échéance fin 2006.

Deux outils

Géré par la direction générale de l'environnement de la Commission européenne, ce programme a pour objectif de soutenir et compléter les actions mises en oeuvre par les États, aux niveaux national, régional et local, pour la protection des personnes, des biens et de l'environnement en cas de catastrophes naturelles ou technologiques. Il se combine avec le « mécanisme communautaire pour la protection civile », qui a pour objet de faciliter la coopération en matière de protection civile, dans les situations d'urgence majeure qui nécessitent une réaction rapide.

Le mécanisme s'appuie, pour son fonctionnement, sur deux outils gérés par la direction générale de l'environnement : le « centre de suivi et d'information », qui constitue la plate-forme de communication entre les États participants au mécanisme pour l'échange d'outils de protection civile; le « système commun d'urgence et d'information », qui facilite la communication des situations d'urgence entre les participants.

175 millions d'€

Dans sa proposition initiale, la Commission avait alloué un montant de 173 millions d'€ pour des actions de protection civile dans l'Union européenne. Les montants ont cependant été revus à la baisse suite à l'adoption des perspectives financières: 119 millions d'€ financeront des actions à l'intérieur de l'UE et 56 millions d'€ financeront des actions à l'extérieur de l'UE (pour un total de 175 millions d'€). La proposition se base sur les instruments existants mais étend et définit plus précisément les actions éligibles à un financement selon deux axes, la préparation et la réaction rapide.

Se préparer et agir

En ce qui concerne la préparation, doivent être financées les actions suivantes pour un montant d'environ 14 millions d'€ par an :

- formation, exercices, ateliers, échange de personnel et d'experts ;
- mise en place et maintenance de systèmes et d'outils de communication sécurisés ;
- études, enquêtes, modélisation, élaboration de scénarios et planification des mesures d'urgence; aide au renforcement de capacités; projets de démonstration; transfert de technologies ; mesures de sensibilisation et de diffusion; actions de communication; fourniture des moyens et équipements appropriés; contrôle, analyse et évaluation.

Concernant la réaction rapide, doivent être financées les actions suivantes pour un montant d'environ 10 millions d'€ par an :

- transport – et soutien logistique correspondant – des experts, officiers de liaison, observateurs, équipes d'intervention, équipements et installations mobiles ;
- envoi et déploiement des experts, officiers de liaisons et observateurs ;
- mobilisation à brève échéance des moyens et équipements appropriés.

Programmes annuels

Un montant de 1 million d'€ par an est en outre réservé pour financer les actions d'assistance technique prévues dans la proposition. L'aide financière au titre de l'instrument peut prendre la forme de subventions ou de marchés publics ; en cas de subventions, la Commission adopte des programmes de travail annuels précisant les objectifs, le calendrier des appels à propositions, le montant indicatif correspondant, le taux maximal de participation financière et les résultats escomptés. La proposition devrait être adoptée d'ici la fin de l'année pour une mise en oeuvre effective à compter du 1^{er} janvier 2007.

Projets pilotes

L'appel à propositions pour des projets pilotes de coopération transfrontalière dans le domaine de la protection civile en matière de lutte contre les catastrophes naturelles dont l'échéance a été fixée au 25 septembre 2006, correspond à une allocation exceptionnelle du Parlement européen pour 2006 à hauteur de 6,5 millions d'€. Cette action pilote n'est pas destinée à être renouvelée ; les actions éligibles au titre de l'appel à propositions – tels séminaires, formations, échanges d'experts et exercices conjoints – seront cependant finançables dans le cadre général du futur instrument de préparation et de réaction rapide aux urgences majeures.

Conférences

"Seconde conférence annuelle sur la politique énergétique européenne" - 16 et 17 octobre 2006 à Bruxelles

La conférence mettra l'accent sur les politiques clés qui ont un impact à la fois sur l'Union européenne et le reste du monde.

"Working time and work-life balance: a policy dilemma ?" - 17 octobre 2006 à Bruxelles

Working time arrangements and work-life balance, are issues on the forefront of the European Union's policy debate

"Innovact, le forum européen de la jeune entreprise innovante" - 18 et 19 octobre 2006 à Reims

La manifestation rassemblera des représentants de jeunes entreprises innovantes et des investisseurs pour établir des partenariats et échanger des tactiques d'affaires. Le programme se concentrera sur les défis lancés aux entrepreneurs européens et sur les outils financiers disponibles en Europe pour innover dans les affaires

"Sécurité, Démoncratie et Villes" - 2, 3 et 4 novembre 2006

Engagés dans des politiques locales actives avec ou autour des élus locaux, cette conférence s'interrogera sur les évolutions de l'insécurité et des réponses à apporter. Saragosse est une nouvelle page du Forum européen pour la sécurité urbaine illustrant le principe que les "villes aident les villes" à réfléchir et à agir.

"Capital-4E" - 8 et 9 novembre 2006 à Paris

Salon EcoBuilding Performance, premier salon professionnel européen à caractère technique, économique et commercial présentant les produits, solutions et services pour des bâtiments durables et énergétiquement performants. Il regroupe une centaine d'exposants et accueille plus de 5000 visiteurs professionnels.

"Everybody's Business" - 14 et 15 novembre 2006 à Örebro (Suède)

An international conference of Regional Social Responsibility, social reporting and social return on investment.

"Accompagner le développement de la compétitivité des destinations touristiques" - 21 et 22 novembre 2006 Porto (Portugal)

Cette conférence sera co-organisée par l'OCDE et le Ministère de l'Économie et de l'Innovation du Portugal et réunira des représentants des pays membres et non membres de l'OCDE aux niveaux national et local, du secteur privé et d'organisations internationales, ainsi que d'autres organismes concernés.

"European Enterprise Awards" - 7 décembre 2006 à Bruxelles

The European Commission has launched a series of awards to highlight successful local and regional authority initiatives to support entrepreneurship. The awards are open to authorities in the EU-25, Bulgaria, Iceland, Norway, Romania and Turkey.

"EU-LIFE-ENVIRONMENT Project KAPA GS" - 29 et 30 mars 2007

Seminar on sharing with the latest findings and examples of best practices to reduce the problem of fine dust or particulate matter in an exciting and inspiring way.

Recherche de partenaires

Education et formation	Integration of Third-Country Nationals from the DG Justice, Freedom and Security - Date limite : 20/10/2006 "Support the transnational mobility of apprentices and other young persons in initial vocational training"
Emploi Affaires sociales	- "European networks in social exclusion" Date limite : 30/09/2006 - INTI Project - Date limite : 03/2006 - INTI Call for proposal - Date limite : 20/10/2006 - INTI programme - Date limite : 20/10/2006 - Program INTI - Integration of third country nationals - Date limite : 20/10/2006 - Association Pulse - Date limite : 20/10/2006 - Enea Programme - Date limite : 13/10/2006
Energie	Energy - Date limite : 15/10/2006
Environnement	- "Energy Performance Assessment for Buildings Inspection Plants" - Date limite : 15/10/2006 - "Innovative approaches in industry" - Date limite : 31/10/2006 - "Partner search EIE" - Date limite : 30/10/2006 - IEEA 2006 – Intelligent Energy for Europe - Date limite : 31/10/2006 - IEEA – Intelligent Energy - Date limite : 31/10/2006
Nouvelles technologies	"eContent Huelva" Date limite : 19/10/2006

Appels à proposition

Publié le 02/09/2006

Appel à propositions - réf: GP/D/ReferNet2/002/06 - ReferNet - Réseau européen de référence et d'expertise en matière de FEP

L' outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles
Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – info@bureau-alsace.org <http://www.bureau-alsace.org>